

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : NANTES

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3^e Voie

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Prefecture de X
DDI

A xxx, le xx/xx/xx

Directions Départementales Interministérielles

Affaire scaine ps:

Charge(e) de mission

xx/xx/xx/xx/xx

xxxx@xxx.xx

Note à l'attention de Monsieur /Madame xxx
Préfet/questeur du Secrétaire Général Commun (SGC)

Objet: Enjeux de la réforme territoriale de l'Etat et mise en œuvre du SGC des services départementaux

Légalités: - Décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la décentralisation
- Circulaire du 12 juin 2013 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat
- Circulaire du 1er juillet 2013 relative à la constitution de secrétariats généraux communs

Annexes: - Annexe n° 1: Bibr à mi-parcours mise en place SGC
- Annexe n° 2: Proposition de "Dépliant d'information RII"

Pour capter et faire suite au dossier n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant droit de la décentralisation, la réforme territoriale de l'Etat engagée dès lors determine différents enjeux afin de mettre en œuvre de manière efficace les politiques publiques. Les politiques publiques nécessitent et impliquent une action coordonnée de l'ensemble des niveaux éthiques ainsi qu'une coordination de l'ensemble des sources territoriaux et de leurs acteurs. Au niveau régional et départemental, une démarche d'évolution de l'administration territoriale a été initiée dès la circulaire du 24 juillet 2018, complétée par celle du 19 juillet 2019. Des prépositions d'absence ont déjà été apposées par les préfets de région.

Dès ce cadre, et pour préparation de la prochaine réunion des directeurs départementaux, cette présente note s'attache dans un premier temps à exposer les enjeux relatifs à la réforme territoriale de l'Etat (I), pour dans un second temps présenter les éléments de la mise en place du SGC, et plus particulièrement sur les volets ressources humaines, budgétaire et immobilier (II). Pour étoffer ces prépositions, un bilan à mi-parcours est annexé et susceptible d'être présenté lors du prochain comité technique SGC, ainsi qu'une préposition de dépôt d'informations RTT dans le but d'accompagner la cadence du changement au sein des équipes.

I. Enjeux de la réforme territoriale de l'Etat

De nombreux enjeux définissent la réforme territoriale actuelle de l'Etat. Sa mise en œuvre, reposant aux objectifs mis en œuvre dans les circulaires indiquées 2/18.

en référence de cette note, doivent permettre de mieux répondre aux attentes des citoyens et des agents en clarifiant les missions des services territoriaux (A), tout en renforçant l'efficacité de l'intervention de l'Etat par une logique de mutualisation et de coopération (B).

A. Mieux répondre aux attentes des citoyens et des agents par un service public de proximité efficace et clair

Animée, coordonnée et menée en œuvre les politiques publiques s'inscrit dans un objectif d'efficacité, de modernisation par la dématérialisation des procédures, de simplification par les usages et citoyens, d'équité des territoires, et de proximité.

Les objectifs s'accompagnent d'une volonté en cours de réinvention des services publics qui s'inscrit, ~~et~~, dans une dimension territoriale : la création des "Maisons France Services" en est un exemple. Dans ce cadre, il est nécessaire de rappeler les concertations menées dans les ministères et sur ~~le~~ le territoire et les contributions des préfets de région.

Mieux répondre aux attentes des citoyens se refuse également par la recherche d'une meilleure articulation des missions à l'échelon départemental et la reorganisation du réseau décentralisé.

La classification de l'intervention de l'Etat s'appuie également sur l'évolution de la gestion des moyens.

B. Refaire l'action de l'Etat au niveau territorial par une logique de mutualisation des moyens et une coopération des acteurs.

Les trois objectifs majeurs de la réforme initiée repartent en premier lieu à plus de saillance, à plus de responsabilité ~~et~~ et confier aux autorités décentralisées régionales et départementales. En second lieu, les agents liés aux nouvelles mutualisations, à leurs expérimentations et leurs mises en œuvre s'appuient sur les facteurs supports (RHT, logistique et achats, systèmes d'informations, budget, immobilier, etc.) dans le cadre de cette réforme.

La mutualisation de ces factions, leviers de rationalisation et d'économies de moyens, s'intègrent dans la coopération indispensable des acteurs :

Le principe de mutualisation a été posé par le décret du 7 mai 2015. La modalité datant d'entrée sous l'autorité des préfets de départements et de régions, et sur la base d'évaluations et de propositions de reorganisations, fait en assurer une offre unitaire et complète par la coordination des actions des factions et des compétences.

Cadreusement, les projets de mutualisations sont élaborés par le préfet et un bilan est adressé chaque année à la conférence nationale de l'administration territoriale de l'Etat.

La mise en place par le préfet gestionnaire du SGC a déjà débuté dans ce cadre. Les éléments ~~peu~~ permettent sa mise en œuvre s'accompagnant de propositions relatives aux enjeux prédominants cités.

II. Mise en place du SGC du point de vue Rtt, budgettaire et immobilière.

Gagnée en efficience par la coopération interdépartementale et la mutualisation des factions supports, le principalement ~~à~~ budgettaire (A), immobilière (B) et Rtt (C) s'appuie sur des éléments prédefinis.

A. Mise en place du SGC du point de vue budgettaire

Le SGC aura pour mission d'assurer la gestion des factions supports dans un périmètre interministériel et une gouvernance collégiale.

En matière budgettaire, il a été décidé la fusion des programmes 333 "Moyens mutualisés des administrations déconcentrées" et 307 "Administration territoriale de l'Etat" pour la gestion des crédits sur le futur programme 354. Des expérimentations sont prévues en parallèle.

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

par la détermination des responsables de Budgets Générationnels et le suivi des BGT.

Le programme 3S4 s'inscrit au sein de la loi de finances (PLF), qui fait peut-être l'objet de rectifications au titre de l'évaluation et traduit la loi de finances rectificatives. Des projets de travaux de transfert peuvent aussi être envisagés dans le cadre de la préfiguration des SGC.

B- Mise en place du SGC du point de vue immobilière.

En matière immobilière, le SGC doit notamment s'appuyer sur la mutualisation et le choix de réalisations, ce qui fait l'objet d'un projet de loiante réglementaire.

La mutualisation immobilière s'inscrit dans la politique immobilière de l'Etat déjà initiée au sein du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, qui s'appuie sur les SARI (Schémas directeurs immobiliers en région) qui ont déjà vocation à optimiser l'occupation du patrimoine immobilier. Dans ce cadre, le SGC pourra se faire accompagné par l'achèvement du "Plan Préfecture Nouvelle génération", ainsi que les responsables des SARI.

La structure à vocation interministérielle RPPIE s'inscrit dans cette dynamique également.

De plus, il doit être identifiés 30 projets immobiliers significatifs traduisant cette volonté dans les ha

prochaines années. Des financements spécifiques y sont dédiés, et doivent faire l'objet d'une communication avec les facteurs budgétaires et capables.

C. Mise en place du SGC du point de vue Rtt.

Basé sur la mesure où chaque direction régionale et départementale conserve sa propre unité fonctionnelle et sa subdité, la cohérence du changement en matière Rtt est primordiale.

En matière Rtt, les missions relevant du management de proximité resteront exercées par les directeurs départementaux et ne seront pas intégrées aux SGC.

Néanmoins, des expérimentations et des actions de pilotage seront à mettre en œuvre.

Le préfigurateur a un rôle essentiel dans la création de ces nouvelles entités et leur regroupements, et pour les éléments essentiels du point de vue ~~humain~~ de la gestion des ressources humaines : référent de proximité qui joue un rôle d'appui au pilotage et au management fonctionnel au sein de dialogue directeur ; dialogue social et communication régulière auprès des agents concernés aussi bien ~~de~~ en matière de formation, de risques psychosociaux, d'action sociale, etc. par un "code-mécum".

Au-delà de ces actions, un plan d'actions Rtt sera élaboré suite à une étude d'impacts spécifiques et locaux.

L'ensemble des actions Rtt doivent être mises en œuvre en coordination avec les moyens et ressources informatiques, et les choix d'implantation immobilière.

ANNEXE N°1 : BILAN A MI-MARS EN MÉTIERS DE CORRÉCTION TECHNIQUE

Axe 1. Coopération interdépartementale

- formulation des propositions de redéploiement des services (acteurs : Préfet de Région, Préfugeur(e), Directeur(s) Départemental(e)s)
- Proposition de différents scénarios en lien avec l'identification des sources d'erreurs.
- Respect des calendrier de mise en œuvre : (modifications et vision du contexte socio-économique lié à l'épidémie du COVID-19) : ados en jeu des cantons techniques et de pilotage, validation de l'ensemble des plannings, identification du retro-planning.
- Contrôle de pilotage Interdépartemental.

Axe 2. Mise en place du SGC

- Identification du préfugeur(e)
- Proposition tenue Directeur(s) Départemental(e)s
- localisation du SGC et ceux de 6 localités (SDIP, HaBac France Services, etc.)
- Numéro 354 et calibrage des ETP et ETPT correspondant aux propositions.

Axe 3 Gestion des Ressources Humaines

- Etude d'impacts RTT et Plan d'actions RTT avec 2 volets distincts : volet accompagnement et volet formation.
- Dialogue Social, CHTSCT, Instances représentatives, Médecine de l'éducation.
- GRH et SIEH.

Axe 4 Projet de centre de suivi SGC

ANNEXE N°2: Proposition de "Défaut d'Informations RTT"

Logo
"Préfecture X"
"Ddi"

"Informations RTT dans le cadre de la mise en œuvre du SGC"

Logo Mairie
date
"Service RTT" ou Mission "SGC"

- ① rappel de la refonte centrale de l'Etat, ses enjeux pour l'ensemble des acteurs : citoyens, usagers, agents.
- ② Contexte de la mise en place du SGC du point de vue RTT : étude d'impact RTT, lettres d'expériences et analyse, préabattement RTT
- ③ Généralisé prévisionnel des actions RTT :
 - Actions / Moyens / Outils : Volet "Accompagnement" ex cours de formation
 - Actions / Moyens / Outils du CPF (Compte Professionnel de formations) : Volet "Formation".
- ④ Contexte réglementaire concernant : statut / régime indemnitaire / LIFSEPP / NBI / ~~Bal~~ / BOP 354 et ETP-ETPT correspondants
- ⑤ rappel des rôles et des missions du Service et référents RTT, ainsi que les coordonnées téléphoniques et mail par demande(s) d'information(s) complémentaire(s).
- ⑥ rappel du rôle et des missions des CHSCT et des instances représentatives dans le cadre du dialogue social.
- ⑦ Mise en place d'une "FAQ aux Questions" en lien avec la refonte et la mise en place du SGC, avec envoi de celle-ci par mail et en ligne sur l'internet.
- ⑧ Information quant à l'envoi programmé d'un collectif d'informations mensuel au bimestriel (à valider) par éléments de communication définis par la direction.

"Coordonnées référent RTT"